

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20240306-02 Du 03 juin 2024 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION CONVENTION CENTRE DE LOISIRS 2024
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	28.05.2024
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	28.05.2024
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : MAILLET-BERT P – CHATAING P (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION CONVENTION CENTRE DE LOISIRS 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention établie par Loire Forez Agglomération dans le cadre de l'organisation du centre de loisirs pour l'été 2024. Cette convention détaille les modalités de mise à disposition des locaux communaux.

Il revient à la mairie de mettre à disposition gratuitement les locaux de l'école publique du Val Chandieu, d'en assurer l'entretien quotidien ainsi que la plonge après le repas de midi.

Loire Forez Agglomération remboursera les frais engagés par la commune pour le fonctionnement du centre de loisirs (eau, edf, personnel...) sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'école publique du Val Chandieu pour l'organisation du centre de loisirs de l'été 2024 dans les termes présentés, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 juin 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance